



LE MOT DU MAIRE



Chères habitantes, chers habitants,

Le mois d'août s'ouvre enfin sous le soleil tant attendu de cette saison estivale. À l'heure des Jeux Olympiques et à l'aube des Jeux Paralympiques, thématique forte de la décoration estivale de notre village cette année, nous nous rapprochons des valeurs de l'olympisme : l'Amitié, le Respect et l'Excellence.

Comme chaque année, en cet été et période de vacances, je vous invite à respecter les simples règles de vie en société et de bon voisinage, notamment en ce qui concerne le bruit.

J'espère vous rencontrer nombreux à l'occasion des trois jours de notre Messti les 17, 18 et 19 août prochain, qui reste une tradition unique dans notre village.

Belle fin d'été et bonne rentrée à toutes et tous. Votre Maire, Doris Ternoy.

BON À SAVOIR ET INFOS UTILES

Rentrée scolaire 2024-2025 dans nos écoles :

Suite à deux mutations, nous accueillons pour la rentrée scolaire deux nouvelles enseignantes à l'école élémentaire. Bienvenue à elles.

Vu le nombre élevé d'enfants entrant en petite section de maternelle en septembre 2024 (11 élèves de plus que lors de la rentrée précédente), la Commune doit faire appel à du personnel supplémentaire spécifiquement pour la surveillance de la sieste. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en 2019 rendant l'école obligatoire dès 3 ans, les petits doivent être accueillis pour la sieste de l'après-midi.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les classes seront réparties de la façon suivante :

- Petite et moyenne section maternelle : 27 élèves
- Moyenne et grande section maternelle : 23 élèves
- CP-CE1 : 21 élèves
- CE2 : 20 élèves
- CE2-CM1 : 18 élèves
- CM1 : 22 élèves



Les autres classes d'élémentaire se trouvent à Kolbsheim avec qui nous sommes en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Bonne rentrée à tous !

PENSEZ A RENOUELER LES DROITS DE VOS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS A L'ABONNEMENT GRATUIT DE LA CTS

(pour tous les enfants de moins de 18 ans résidant dans une Commune de l'Eurométropole de Strasbourg) afin qu'ils puissent circuler sur le réseau CTS + CTBR en toute tranquillité durant l'année scolaire. Pour plus d'infos : <https://abonnement-gratuit.cts-strasbourg.eu/>

Cela vaut également pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire ! En effet, même s'ils ne prennent pas le bus pour se rendre en classe, vos enfants auront besoin de cet abonnement gratuit pour se rendre avec leur classe en sortie scolaire ou à la médiathèque.



Installation de la Borne du Serment de Koufra à son emplacement définitif suite à l'inauguration du 23 juin dernier :



APPEL À CANDIDATURES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes va renouveler ses instances ! Vous avez entre 10 et 15 ans, vous habitez la Commune de Breuschwickersheim et vous avez des idées de projets pour votre village, la municipalité vous propose de devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Si vous avez un peu de temps, beaucoup d'idées et un peu d'autonomie, vous êtes peut-être intéressés !

Faites-vous connaître jusqu'au 15 octobre 2024 par mail à mairie@breuschwickersheim.fr (en précisant "CMJ" en objet du mail et en mentionnant vos noms, prénoms, date de naissance et adresse) ou directement en vous adressant à l'accueil de la Mairie.

13 OCTOBRE 2024, 3ÈME ÉDITION DE "LA BREUSCHOISE"



La Commune de Breuschwickersheim organise la troisième édition de sa marche-course solidaire

"LA BREUSCHOISE"

en partenariat avec les associations du village l'ASCB et le FCB

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024 à partir de 10h00

A cette occasion, nous lançons un appel à bénévoles pour participer à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation.

Les personnes intéressées sont conviées à une **réunion d'information qui se tiendra le lundi 9 septembre à 19h30 en Mairie.** Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Anne Ritter au 07 70 99 92 70.

Les bulletins de participation à cette marche seront distribués aux habitants d'ici septembre au plus tard et sont déjà disponibles sur le site de la Commune.

PROMENADES SUR LES CHEMINS RURAUX

Par temps estival, il est heureux de profiter des chemins autour de notre commune.

Ce ne sont pas des itinéraires uniquement de promenade ou de randonnées. Plusieurs usagers peuvent donc s'y trouver en même temps : vélos, piétons, tracteurs... le respect de chacun est donc de mise.

Nous rappelons, pour la tranquillité, le bien-vivre et la sécurité de tous, de tenir les chiens en laisse et de ramasser leurs déjections.



L'EAU ET LES OISEAUX



En toutes saisons, trouver un point d'eau est vital pour les oiseaux.

L'été, avec ses fortes chaleurs, est une période particulièrement critique. L'oiseau maintient sa température constante en évaporant de l'eau corporelle. Les oiseaux ne pouvant transpirer (ils ne possèdent pas de glandes sudoripares), ils halètent donc en ouvrant le bec.

La canicule asséchant flaques et petites mares, un abreuvoir est indispensable pour les oiseaux.

Le récipient doit être peu profond pour que les oiseaux "aient pied". Utilisez, par exemple, une soucoupe de pot de fleurs en terre cuite non vernie ou un grand plat. Pour les petites espèces, 3-4 cm de profondeur suffisent, pour les plus grosses il faut jusqu'à 9 cm. Les bords doivent être en pente douce et non glissants pour que les passereaux puissent boire en se penchant. Il est possible de disposer une pierre au centre du récipient où ils pourront se percher.

Changez l'eau très souvent, au moins une fois par jour en plein été et trois fois par semaine en hiver, afin de compenser les pertes d'eau, d'éviter les risques d'épidémies et le développement des moustiques tigre.

Installez le point d'eau à l'abri des prédateurs.

HAUTEUR DES PLANTATIONS ENTRE VOISINS



Suite à plusieurs sollicitations en Mairie, nous vous précisons la réglementation en vigueur pour les plantations entre vous et vos voisins.

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à condition de respecter une certaine distance.

La distance minimale à respecter par rapport au terrain de votre voisin varie selon la hauteur de votre plantation.

Ainsi, vous pouvez planter un arbre de plus de 2 mètres à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine. Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

Par contre, si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre et la distance depuis le milieu du tronc de l'arbre.

ANNONCE DANS LE BULLETIN ANNUEL

Vous êtes une entreprise/un professionnel et voulez vous faire connaître, n'hésitez pas à demander à figurer dans notre bulletin communal annuel qui sortira en décembre prochain.

Demandez, avant le 20 septembre 2024, nos tarifs d'insertion à mairie@breuschwickersheim.fr (en précisant en objet "annonce bulletin 2024"). Validation pour le 1er octobre au plus tard.

LE PASS SPORT POUR LES JEUNES

Le Pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires. Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année. Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

Le pass Sport est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024. Pensez bien à présenter votre pass à votre club avant la fin décembre 2024 !

Tous les renseignements : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/tout-savoir-sur-le-pass-sport#pour-qui>

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les services communaux assurent le nettoyage et l'entretien des espaces publics mais il revient également aux habitants l'entretien de la voie publique qui longe maisons et jardins.

- **Propriétaire ou locataire, il vous revient de balayer, désherber et nettoyer trottoirs et caniveaux sur la partie de la voie publique qui longe votre propriété (maison, jardin, annexes...).** Préférez aux produits phytosanitaires (interdits et dangereux pour la santé) le désherbage à l'eau chaude, l'arrachage et/ou le binage. Une méthode qui exige un peu de patience mais indispensable pour ne pas polluer.
- Si les branches et feuillages de vos plantations avancent au-dessus des voies publiques (trottoirs, routes, chemins, placettes...) et voies privées ouvertes à la circulation, **vous devez les élaguer sur toute leur hauteur et à l'aplomb des limites de ces voies.**
- **Les arbres, arbustes, haies doivent être taillés régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les trottoirs, gêner le cheminement des passants et la visibilité des automobilistes aux intersections notamment.**

AGENDA

Du samedi 17 au lundi 19 août 2024 : Messti animé par le FCB (programme ci-joint)

Samedi 7 septembre 2024 : soirée tarte flambée par l'Amicale des Pêcheurs de Breusch'

Samedi 21 septembre 2024 : soirée harengs par l'Amicale des pêcheurs de Breusch'

Vendredi 27 septembre 2024 : fermeture exceptionnelle de la permanence de la Mairie (les deux agents, Nathalie et Chloé, étant en formation)

Samedi 28 septembre 2024 : fête paroissiale par la Paroisse catholique

Dimanche 13 octobre 2024 : 3ème édition de la marche-course solidaire "La Breuschoise" par la Commune (selon infos susmentionnées)